



## Rapport annuel de gestion 2010-2011

Conseil permanent de la jeunesse

Juin 2011

Québec 



Rapport annuel de gestion  
2010-2011

Conseil permanent de la jeunesse

Juin 2011

**Rédaction et édition**

Geneviève Dallaire, présidente

**Attestation des résultats et supervision**

Geneviève Dallaire, présidente

**Collaboration**

Danielle Gagnon

**Les membres du CPJ**

Geneviève Dallaire, présidente, Carmen-Gloria Sanchez, vice-présidente, Andréanne Charron, Marc-Antoine Jetté, Josiane Landry, Alexandre Léger, Jean-Pierre Lord, Véronique Martel, Éric Morin, Isabel Rioux, Nicolas Rousseau, Martin Sigmen, Minh-Tâm Trân et Charles Vincent.

Cette publication a été produite par le  
**Conseil permanent de la jeunesse**  
12, rue Sainte-Anne, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3X2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-62486-8

ISBN (PDF) : 978-2-550-62487-5

ISSN : 0847-0227

© Gouvernement du Québec

Québec, le 6 juin 2011

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Charest



Québec, le 6 juin 2011

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre du Québec  
Ministre responsable des dossiers jeunesse  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2011. Il s'agit du dernier rapport annuel de gestion que produira le Conseil puisque le gouvernement a annoncé sa décision d'abolir cet organisme.

Ce rapport fait état de la dernière année d'un mandat de trois ans marqué par la publication de nos recherches sur différentes problématiques jeunesse comme la situation des finances personnelles chez les jeunes et les difficultés rencontrées par les jeunes néoagriculteurs.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir transmettre notre rapport annuel de gestion 2010-2011 à l'Assemblée nationale. Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading "Geneviève Dallaire". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Geneviève Dallaire





## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES .....</b>                                                             | <b>9</b>  |
| <b>1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....</b>                                                                        | <b>10</b> |
| 1.1 HISTORIQUE .....                                                                                              | 10        |
| 1.2 MISSION .....                                                                                                 | 11        |
| 1.3 VISION .....                                                                                                  | 11        |
| 1.4 COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE .....                                                         | 11        |
| 1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE .....                                                      | 12        |
| <b>2. UTILISATION DES RESSOURCES.....</b>                                                                         | <b>13</b> |
| 2.1 RESSOURCES HUMAINES.....                                                                                      | 13        |
| 2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES.....                                                                                   | 14        |
| 2.3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES .....                                                                 | 14        |
| <b>3. CONTEXTE .....</b>                                                                                          | <b>15</b> |
| <b>4. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES .....</b>                                                                     | <b>18</b> |
| <b>5. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES, APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES .....</b>                           | <b>28</b> |
| 5.1 POLITIQUE LINGUISTIQUE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE .....                                              | 28        |
| 5.2 LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ..... | 28        |
| 5.3 CODE DE DÉONTOLOGIE DU CPJ.....                                                                               | 28        |
| 5.4 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....                                                                      | 29        |
| 5.5 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI.....                                                                              | 33        |
| 5.6 RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL .....                                                                 | 33        |
| <b>ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DU CPJ.....</b>                                                                        | <b>34</b> |
| <b>ANNEXE 2 – CODE DE DÉONTOLOGIE DU CPJ.....</b>                                                                 | <b>35</b> |



## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité est relative à la fiabilité des données présentées dans ce document et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil permanent de la jeunesse décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations de l'organisme. Également, il présente les objectifs du Plan stratégique 2008-2011 et les résultats atteints.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont exacts et fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

La présidente,

Geneviève Dallaire

A handwritten signature in black ink, reading "Geneviève Dallaire". The signature is written in a cursive style with a large, circular flourish at the end.

Québec, le 6 juin 2011



## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

---

### 1.1 HISTORIQUE

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux s'y rattachant, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans plus tard, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on retrouve celles favorisant l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi n°104 instituant le Conseil est alors déposé à l'Assemblée nationale, le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes de jeunes et aux groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent de tout le Québec, à l'Assemblée nationale, pour exprimer leurs points de vue et attentes sur le rôle que devrait jouer le Conseil et sur sa composition en précisant leurs inquiétudes au sujet de cette nouvelle structure administrative.

La *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* (L.R.Q., C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Des modifications à la Loi sont apportées en 1992 à propos de la durée du mandat des membres, qui passe de deux à trois ans.

En 1997, la Loi est de nouveau modifiée : désormais, un seul vice-président assistera le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Désormais, ce sont les membres sortants du Conseil qui choisiront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable des dossiers jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse (CPI) est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre responsable de la jeunesse, le Conseil doit dorénavant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

- Le 11 juin 2009, le Conseil a déposé son plan stratégique 2008-2011 devant l'Assemblée nationale. Cet exercice de planification stratégique a permis au Conseil de cibler des orientations et des mesures qui répondent à des préoccupations actuelles de la jeunesse québécoise. À cet égard, le Conseil compte des résultats intéressants.

- Le 30 mars 2010, le gouvernement a fait part de son intention d'abolir 28 organismes gouvernementaux, dont le CPJ. Cette décision a fait l'objet de nombreuses réactions. Son abolition sera définitive le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et les activités du Conseil seront ainsi transférées au Secrétariat à la jeunesse.

## 1.2 MISSION

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif qui relève du ministre responsable des dossiers jeunesse. Le mandat du CPJ, tel qu'il est déterminé par sa loi constitutive, se lit comme suit : « **Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.** »

Ainsi, le Conseil vise par ses recherches, ses activités et ses actions à éclairer la prise de décision et à orienter les mesures gouvernementales adoptées en regard des jeunes de 15 à 30 ans. Il détermine et fait valoir les besoins des jeunes auprès des élus et du gouvernement. En plus d'informer la population des situations vécues par les jeunes, le Conseil collabore avec différents groupes jeunesse de la société et aborde des réflexions stratégiques. Enfin, il assume un rôle de veille sur les initiatives gouvernementales et sur les activités de la société civile s'adressant aux jeunes.

## 1.3 VISION

La vision du CPJ est celle-ci : **une organisation qui connaît et représente la jeunesse.** Ainsi, le CPJ veut connaître la réalité des jeunes à la fois par ses recherches, ses événements de communication et ses échanges avec des jeunes. Également, le Conseil joue le rôle de porte-voix des milieux jeunes et de l'État.

## 1.4 COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Le CPJ est formé de 15 jeunes Québécois issus de différentes régions. Ils étaient âgés de 15 à 30 ans lors de leur nomination. Le gouvernement retient 40 des candidatures reçues, parmi lesquelles les membres sortants sélectionnent les 15 jeunes qui formeront le prochain Conseil. Le gouvernement nomme un des membres au poste de président, alors que le vice-président est élu par les membres lors des premières rencontres du nouveau Conseil.

Les membres du CPJ sont les suivants :

|                                           |                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|
| Andréanne Charron, Capitale-Nationale     | Éric Morin, Outaouais             |
| Geneviève Dallaire, Mauricie              | Isabel Rioux, Côte-Nord           |
| Marc-Antoine Jetté, Abitibi-Témiscamingue | Nicolas Rousseau, Estrie          |
| Josiane Landry, Laurentides               | Carmen-Gloria Sanchez, Montréal   |
| Alexandre Léger, Montréal                 | Martin Sigmen, Capitale-Nationale |
| Jean-Pierre Lord, Montréal                | Minh-Tâm Trân, Montréal           |
| Véronique Martel, Montréal                | Charles Vincent, Centre-du-Québec |

Un poste est demeuré vacant.

Membres n'ayant pas terminé leur mandat: Maxime Bernard, Montréal (démission, le 12 novembre 2009),

Pascale Dumont-Bédard, Bas-Saint-Laurent (démission, le 25 mars 2009), Carl Saucier-Bouffard, Montréal (démission, le 26 septembre 2008).

## **1.5 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE**

Conformément à la Loi qui le compose, le CPJ doit conseiller le ministre responsable des dossiers jeunesse sur toute question relative à la jeunesse. Le Conseil peut formuler des avis à l'intention du ministre, effectuer ou commander des études et des recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction, solliciter des opinions et recevoir les requêtes des personnes et des groupes au sujet de la jeunesse, fournir de l'information au public sur les sujets qui touchent les besoins et les intérêts de la jeunesse et, enfin, former des comités spéciaux.

Le Conseil doit également donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse. De plus, il doit effectuer ou faire exécuter les études et recherches qui lui sont demandées par le ministre. Le Conseil s'assure que ses avis ont fait l'objet d'un suivi approprié. Soulignons que les publications produites par le CPJ sont rendues publiques et peuvent être obtenues sur le site Internet de l'organisme.

### **Rôle des membres**

Les membres qui composent le Conseil sont issus de régions et de milieux différents, apportant ainsi un éclairage intéressant sur les enjeux relatifs à la jeunesse. Leur participation à la réalisation des mandats du Conseil est essentielle à l'atteinte des objectifs fixés. La présidente dirige les séances du Conseil en s'assurant de son bon fonctionnement. Elle représente le CPJ auprès du gouvernement, des organismes jeunesse et du grand public. La présidente est également porte-parole officielle du Conseil. La vice-présidente l'appuie dans ses fonctions. Le Conseil, pour la réalisation de son mandat, est soutenu par une équipe d'employés de la fonction publique.

Les membres travaillent régulièrement en comité sur des dossiers précis. Ces comités se réunissent au besoin et proposent des orientations au Conseil. Celui-ci sollicite également l'avis des jeunes, des organismes jeunesse, des intervenants jeunesse. Cette façon de faire constitue la base de son action et de ses réflexions. Le Conseil participe à des consultations publiques lorsque le sujet traité concerne les jeunes, ou encore lorsqu'il considère qu'il peut influencer la réflexion amorcée et les décisions à prendre en faveur des jeunes.

Conformément à la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année, dont une fois tous les deux mois au cours des mois de septembre à juin.

- Durant l'exercice financier 2010-2011, les membres du Conseil se sont réunis à cinq reprises en séance, soit le 28 avril 2010 (172<sup>e</sup> séance), le 12 mai 2010 (173<sup>e</sup> séance), le 25 septembre (174<sup>e</sup> séance), le 23 novembre 2010 (175<sup>e</sup> séance) et le 28 janvier 2011 (176<sup>e</sup> séance). Considérant que le CPJ devait être aboli au 31 mars 2011 et que la planification stratégique était complétée, les membres n'ont pas cru bon de tenir une 6<sup>e</sup> séance en février et mars 2011.



## 2. UTILISATION DES RESSOURCES

---

Le CPJ est administrativement relié au ministère du Conseil exécutif (MCE). Celui-ci le soutient dans ses opérations administratives par l'entremise de la Direction générale de l'administration du MCE et de ses composantes.

### 2.1 RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil permanent de la jeunesse bénéficie de neuf postes réguliers autorisés. Cela inclut sept postes à la permanence du Conseil, soit quatre postes d'agent de recherche et de planification socio-économique, un poste d'agent de secrétariat, un poste d'agent d'information et un poste de technicien en administration. Les deux autres postes sont ceux de président et de vice-président. Ces deux personnes occupent à la fois un poste à la permanence du Conseil et un siège au Conseil.

Le Conseil doit composer avec le renouvellement complet de tous ses membres à tous les trois ans. Ainsi, les 15 membres du CPJ sont remplacés à la fin du mandat, ce qui inclut les personnes qui occupent la présidence et la vice-présidence.

- En 2010-2011, les neuf postes réguliers autorisés du Conseil étaient occupés par les personnes dont les noms apparaissent dans l'organigramme de l'organisation présenté à l'annexe 1. En date du 31 mars 2011, les effectifs du CPJ étaient composés de cinq femmes et d'un homme pour une représentation féminine de 83,4 %.

## 2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget du Conseil permanent de la jeunesse est compris dans le *Programme 5* du ministère de Conseil exécutif.

| CATÉGORIES                                          | BUDGET 2010-2011<br>(milliers de dollars) | DÉPENSES 2010-2011<br>(milliers de dollars) | BUDGET 2009-2010<br>(milliers de dollars) | DÉPENSES 2009-2010<br>(milliers de dollars) |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Rémunération                                        | 543,4                                     | 462,2                                       | 577,4 \$                                  | 577,3 \$                                    |
| Fonctionnement                                      | 206,8                                     | 145,2                                       | 172,5 \$                                  | 171,4 \$                                    |
| Immobilisations                                     | -----                                     | -----                                       | 16,0 \$                                   | 1,2 \$                                      |
| Somme provenant du<br>Secrétariat à la<br>jeunesse* | S.O.                                      | S.O.                                        | S.O.                                      | S.O.                                        |
| Total                                               | 750,2                                     | 607,4                                       | 749,9 \$                                  | 748,7 \$                                    |

\* Virements non récurrents s'ajoutant au budget octroyé au CPJ.

## 2.3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Le bureau du Conseil permanent de la jeunesse est situé au 12, rue Sainte-Anne, 2<sup>e</sup> étage, à Québec. Le CPJ dispose de locaux adéquats loués de la Société immobilière du Québec et voit à se procurer le matériel informatique nécessaire à la réalisation des tâches de tous ses employés. Le CPJ peut compter sur l'appui du ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne le soutien, l'installation de logiciels, ainsi que la gestion du réseau informatique utilisé.



### 3. CONTEXTE

---

#### LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU CONSEIL

Le mandat du CPJ étant renouvelé tous les trois ans, chacune des années de recherche se distingue des autres. Le présent rapport annuel expose les faits saillants de la deuxième année du mandat 2008-2011. Afin de mieux comprendre le fonctionnement du CPJ, voici une brève présentation de ce que sont les cycles de recherche du Conseil par mandat.

Lors de la **première année** d'un mandat, le nouveau Conseil en place détermine les principaux sujets de recherche et les types d'activités qui seront réalisées. À ces activités planifiées s'ajoutent les demandes ponctuelles de la part du ministre responsable de la jeunesse, les commissions parlementaires ainsi que les questions d'actualité qui sont d'intérêt pour l'organisme. D'ailleurs, la direction entreprend sa participation à des comités externes et entame les activités de représentation.

La **deuxième année** d'un mandat est généralement consacrée à l'avancement des dossiers faisant l'objet de recherches approfondies. Les travaux du mandat 2008-2011 ont été déterminés comme suit : les jeunes en milieux ruraux, les jeunes en tant qu'agents économiques et les finances publiques pour les jeunes. La direction poursuit également sa participation active à divers comités et événements. Des forums de discussion sont organisés pour réunir des jeunes en vue de la publication de documents.

La **troisième année** du mandat est consacrée à la publication et au lancement des travaux de recherche. Ces publications sont rendues publiques et certaines feront l'objet d'événements de presse. Pendant cette dernière année, le CPJ poursuit sa participation active aux différents comités et événements et s'implique dans différentes activités.

#### FAITS SAILLANTS DE LA TROISIÈME ANNÉE DU MANDAT 2008-2011

En 2010-2011, l'équipe de recherche du CPJ a été mobilisée à l'égard des problématiques touchant principalement les finances personnelles chez les jeunes et la situation des jeunes néoagriculteurs. Elle s'est toutefois également questionnée sur les conséquences de l'abolition du Conseil.

À cet effet, deux mémoires ont été réalisés (*Abolition du CPJ : la voix des jeunes s'éteint* et *Maintenir le dialogue avec les jeunes : c'est nécessaire!*) par le CPJ en vue des consultations particulières des projets de loi n°104 et n°130 visant l'abolition de plusieurs fonds ou organismes comme le Conseil permanent de la jeunesse. À l'intérieur de ces documents, nous pouvons retrouver la position du Conseil quant à son abolition. Comme principales recommandations, le Conseil a réitéré l'importance de maintenir le CPJ au sein de l'appareil gouvernemental. Dans la mesure où le gouvernement souhaitait tout de même aller de l'avant

dans sa démarche, le Conseil a proposé que l'État puisse prévoir la création d'un Conseil des générations de manière à maintenir un dialogue avec l'ensemble des citoyens, peu importe leur âge. À la suite de la présentation de nos recommandations lors des consultations particulières en février 2011, diverses démarches visant à prôner la proposition de Conseil unifié ont été réalisées, notamment la tenue d'un Conseil intergénérationnel en collaboration avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil des aînés. Le CPJ souhaitait ainsi être en mesure de convaincre les parlementaires de la pertinence de conserver la voix des citoyens et l'expertise des dossiers jeunesse au sein de l'appareil gouvernemental.

En ce qui a trait aux recherches du Conseil, une grande partie de notre mandat était consacrée à la réalisation de la recherche-avis *Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs*. Ce fut une expérience très enrichissante pour notre équipe de rencontrer des jeunes aussi passionnés par leurs projets. Ils ont à cœur le respect de la terre, le développement durable et souhaitent participer au dynamisme de leur communauté rurale. Malgré tous les grands bonheurs de la vie rurale, diverses difficultés sont toutefois rencontrées par ces jeunes, car les nouvelles initiatives dans le secteur de l'agriculture émergent dans un contexte très difficile pour la relève. Ainsi, on estime qu'à chaque semaine, six entreprises agricoles ferment au Québec. Le coût élevé des terres agricoles et leur vaste superficie représentent de sérieux obstacles à l'établissement des jeunes. D'ailleurs, en 15 ans seulement, le nombre de jeunes agriculteurs de 35 ans et moins a chuté de 62 %. On estime qu'un agriculteur sur trois est remplacé. Différents constats ressortent de cette étude et le CPJ a formulé 17 recommandations visant à améliorer les conditions de ces jeunes. Certaines se résument comme suit :

- Mettre en place des solutions favorisant, voire même priorisant l'accès aux terres pour les jeunes agriculteurs.
- Réviser les règles de la Commission de la protection du territoire agricole québécois afin de permettre la mise sur pied de projets de production et de transformation sur de petites surfaces agricoles.
- Rembourser à 100% les coûts de la certification biologique.
- Instaurer une politique institutionnelle d'achat de produits québécois et de proximité.
- Déterminer les moyens d'assurer l'inventaire, la protection et la valorisation de semences du patrimoine.

Finalement, la question des finances personnelles chez les jeunes était également au cœur des travaux du Conseil au cours de la dernière année. L'équipe du CPJ a donc réalisé le mémoire *Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe!* Depuis les 50 dernières années, les jeunes travailleurs sont la première génération à être plus pauvres que celle de leurs parents, bien qu'ils soient actifs sur le marché du travail et de la consommation. Après avoir rencontré plusieurs jeunes, le CPJ a formulé au gouvernement du Québec les sept recommandations suivantes :

- Introduire un cours d'éducation à la vie économique basé sur la réalité des jeunes au secondaire et au collégial.

- Valoriser le rôle des parents en diffusant systématiquement des trousseaux d'information par le biais des établissements scolaires.
- Mettre en ligne un portail d'information offrant des renseignements objectifs et vulgarisés.
- Améliorer la réglementation liée aux offres de crédits des institutions financières chez les moins de 18 ans.
- Élaborer et soutenir financièrement une stratégie provinciale de littératie financière.
- Appuyer une campagne de sensibilisation récurrente sur les risques et conséquences de l'endettement.
- Inciter les structures de concertation existantes à s'intéresser à la littératie financière et à promouvoir les initiatives régionales et locales.



## 4. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

---

Conformément à sa mission, le Conseil permanent de la jeunesse vise, par ses recherches et ses actions, à défendre les besoins et les intérêts de la jeunesse. Il vise également à promouvoir l'apport des jeunes à l'évolution de la société québécoise. Le rôle du CPJ est donc de :

- conseiller le gouvernement sur toute question relative à la jeunesse;
- demeurer un lieu d'échanges pour les gens intéressés par les enjeux de la jeunesse.

Les résultats présentés découlent des enjeux et orientations du *Plan stratégique 2008-2011* du CPJ.

### PREMIER ENJEU : CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DES JEUNES

---

ORIENTATION 1 CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR LES QUESTIONS JEUNESSE

#### AXE 1 : CONSEIL STRATÉGIQUE

##### OBJECTIF 1

S'ASSURER QUE LE GOUVERNEMENT DISPOSE DE TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION À L'ÉGARD DES JEUNES

#### INDICATEURS

- Réalisation et publication de recherches et d'avis sur les questions économiques touchant les jeunes et sur les jeunes en milieux ruraux (mars 2011).
- Réalisation et publication de dossiers sur le thème des finances publiques et de la pérennité des programmes sociaux (mars 2011).
- Réalisation et publication de mémoires en commissions parlementaires et en comités interministériels (mars 2011).

#### RÉSULTATS

---

Durant cette deuxième année de mandat, les travaux de recherche se sont poursuivis. Ces activités se sont conclues par la publication de trois mémoires et d'une recherche-avis:

- *Mémoire – Abolition du CPJ : la voix des jeunes s'éteint*
- *Mémoire – Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe!*
- *Recherche-avis – Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs*
- *Mémoire – Maintenir le dialogue avec les jeunes : c'est nécessaire!*

## AXE 2 : EXPERTISE SUR LES QUESTIONS JEUNESSE

### OBJECTIF 2

ASSURER UN SUIVI ADÉQUAT DE RECOMMANDATIONS  
ANTÉRIEURES ÉMISES PAR LE CONSEIL

#### INDICATEUR

- Réalisation d'activités de suivi des recommandations (octobre 2009).

#### RÉSULTATS

Cinq des sujets abordés ont fait l'objet d'un suivi des recommandations en 2009-2010 : les thématiques concernaient la clause d'impact jeunesse, l'emploi atypique, la parentalité, la participation citoyenne et l'intégration des immigrants. Pour l'année 2010-2011, le CPJ a simplement poursuivi les activités de veille sur ces différents sujets.

### OBJECTIF 3

RENFORCER LA FONCTION DE VEILLE STRATÉGIQUE SUR  
L'ACTUALITÉ JEUNESSE

#### INDICATEUR

- Publication de documents de veille dans le bulletin d'information *Le Rouage* et sur le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (mars 2011).

#### RÉSULTATS

Le CPJ est demeuré actif lors de la dernière année en publiant trois articles mentionnés ci-dessous dans le bulletin *Le Rouage*.

La publication du bulletin est destinée aux 1 578 organismes inscrits au Répertoire des organismes du CPJ ainsi qu'aux 733 abonnés de la liste de diffusion de l'organisme.

- Les médias sociaux utilisés dans l'arène politique
- Sexe, violence et adolescence
- Les jeunes des Premières Nations

**ORIENTATION 2**      **ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES SUR LES PROBLÉMATIQUES DES JEUNES**  
**AXE 3 : PARTICIPATION DES JEUNES**

**OBJECTIF 4**

FAVORISER LES ÉCHANGES AVEC LES JEUNES AFIN DE MIEUX  
CERNER LES PROBLÉMATIQUES LES CONCERNANT

**INDICATEURS**

- Réalisation d'événements auprès des jeunes (mars 2011).

**RÉSULTATS**

---

**PARTICIPATION À DES COMITÉS**

Par sa participation à de nombreux comités, le Conseil défend les intérêts des jeunes et participe à la réalisation d'événements pour les jeunes. Ces implications, bien que nécessitant beaucoup de temps et d'énergie pour la direction, sont nécessaires à l'accomplissement de la mission du CPJ. En 2010-2011, le CPJ a participé aux comités suivants :

- Conseil d'administration de Place aux jeunes en région (PAJR)
- Comité permanent pour l'Avenir des Jeunes Innovateurs Regroupés en Région (AJIRR)
- Réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse
- Comité consultatif jeunes (CCJ)
- Table québécoise de la sécurité routière (TQSR)
- Concertation jeunesse
- Comité jeunesse du Chantier de l'économie sociale (CÉS)
- Conseil d'administration du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF)
- Conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)
- Comité interministériel sur le développement durable
- Comité consultatif jeunesse du Centre de la Francophonie des Amériques

**PUBLICATIONS**

Le CPJ publie différents types de documents, soit des rapports de recherche faisant état d'une situation qu'il a étudiée, des avis émettant des recommandations sur une problématique, des comptes rendus de forums de discussion (propos) et des mémoires qu'il présente en commission parlementaire afin de défendre les intérêts des jeunes dans les projets de loi qui y sont étudiés. Tous ces documents peuvent être obtenus sur le site Internet du CPJ.

Les publications de l'exercice 2010-2011 sont les suivantes :

- *Mémoire – Abolition du CPJ : la voix des jeunes s'éteint*
- *Mémoire – Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe!*
- *Recherche-avis – Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs*
- *Mémoire – Maintenir le dialogue avec les jeunes : c'est nécessaire!*

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET ÉVÉNEMENTS

La présidente et la vice-présidente ont la responsabilité de tisser les liens nécessaires à l'avancement de la cause des jeunes au Québec et de s'assurer de l'appui d'autres organisations jeunesse, que ce soit dans l'échange d'idées ou dans l'organisation d'événements.

La direction a participé à près d'une trentaine d'activités au cours de l'exercice 2010-2011. De ce nombre, en voici quelques-unes pour illustrer l'engagement des membres de la direction auprès des partenaires du Conseil.

- Participation à l'Assemblée générale annuelle de Place aux jeunes en région.
- Participation à une consultation de l'Institut de la statistique du Québec en présence des ministères et organismes concernant l'abolition du questionnaire long de Statistique Canada.
- Participation au gala annuel de remises de prix du Concours québécois en entrepreneuriat.
- Participation à la 2<sup>e</sup> édition du Forum des jeunes ambassadeurs.
- Présentation du CPJ ainsi que des principales activités de l'OQAJ lors d'une mission au Chili dans le but de développer les relations entre le Québec et différents organismes chiliens présents.
- Participation au Congrès annuel du Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec.
- Participation aux consultations particulières concernant le projet de loi n°130.
- Participation au Réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse.

## AFFAIRES INTERNATIONALES

En 2010-2011, le CPJ est demeuré actif sur la scène internationale.

Ainsi, le CPJ a participé aux travaux du Comité consultatif jeunesse du Centre de la Francophonie des Amériques et du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF), dont il est un membre fondateur. Il a également participé au Forum des jeunes ambassadeurs du Centre de la francophonie des Amériques qui avait lieu à Moncton et fait une démarche de représentation au Chili pour l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse concernant les politiques locales en matière de jeunesse.

### AXE 4 : COMMUNICATIONS

#### OBJECTIF 5

AMÉLIORER LES MÉCANISMES DE COMMUNICATION

#### INDICATEURS

- Intensification des actions en matière de communication.

#### RÉSULTATS

Au cours de l'exercice financier, le Conseil permanent de la jeunesse s'est engagé à offrir à ses publics une approche de communication peaufinée dans ses techniques et axée sur la rétention des messages véhiculés. Cette volonté s'est notamment traduite par :

- La mise à jour constante du site Internet du CPJ
- la conception du CD-ROM : Partageons l'expertise du CPJ!
- la poursuite des activités de communication

#### 1. La mise à jour constante du site Internet du Conseil permanent de la jeunesse

Au cours de l'année 2009-2010, le site Internet avait été repensé de façon à optimiser la navigation des internautes, la recherche de publications, l'obtention de données récentes sur les enjeux qui touchent la jeunesse québécoise. Par cette refonte, le Conseil a ainsi parachevé ses travaux de rajeunissement de l'image de marque de l'organisme. Le nouveau site avait alors été mis en ligne le 31 mars 2010. Depuis ce temps, le Conseil a travaillé très fort à faire une mise à jour constante du site et à publier des nouvelles différentes sur la page d'accueil au moins deux fois par semaine.

Le site Internet du CPJ a principalement pour fonction de présenter ce qu'est le CPJ et d'informer ses visiteurs au sujet de ses recherches.

Il offre également en ligne le Répertoire des organismes jeunesse au Québec. De plus, toutes les publications du CPJ peuvent être obtenues en ligne, que ce soit les recherches, les mémoires, les avis ou même les bulletins d'information.

- L'achalandage du site du CPJ du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 a été de 46 684 visites (données NetTracker).

## **2. La conception du CD-ROM : Partageons l'expertise du CPJ!**

Considérant la fermeture éventuelle de l'organisme, les membres du Conseil souhaitaient être en mesure d'assurer la pérennité des travaux du Conseil et d'être en mesure de partager l'expertise acquise au fil des dernières années. Le CPJ a ainsi conçu un CD-ROM, distribué à près de 1 000 individus ou organisations jeunesse du Québec, afin que celles-ci soient en mesure de posséder nos travaux comme outils favorisant le développement des jeunes de partout au Québec.

## **3. La poursuite de ses activités de communication**

En 2010-2011, le Conseil a poursuivi la production du bulletin d'information *Le Rouage* et la diffusion de messages ciblés par communiqués de presse et lettres ouvertes. Chacune de ces initiatives de communication a présenté des résultats.

### ***Le Rouage***

Expédié à plus de 1 500 organismes, *Le Rouage* est le bulletin d'information permettant au CPJ de diffuser des travaux de recherche sur les jeunes et autres écrits s'adressant au même public.

- Au cours de l'exercice financier, une édition a été publiée en septembre 2010.

### **Communiqués de presse et relations de presse**

Dans le cadre de ses activités annuelles, le Conseil permanent de la jeunesse s'exprime occasionnellement sur la place publique au sujet de thématiques jeunesse qui ont fait l'objet de recherches au CPJ ou qui font la manchette de l'actualité.

En 2010-2011, le Conseil est intervenu à cinq reprises par la voie de communiqués, puis à deux reprises par lettres ouvertes :

- Non, les jeunes ne se tairont pas, 1<sup>er</sup> avril 2010 – lettre ouverte.
- Modifications au questionnaire du recensement de Statistique Canada : le CPJ en désaccord avec la décision du gouvernement fédéral, 19 juillet 2010.
- Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe!, 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs, 14 décembre 2010.
- Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs, 15 décembre 2010 – lettre ouverte.

- Proposition conjointe de fusion de trois Conseils abolis, 2 février 2011.
- Un objectif pour la jeunesse : 50 % de taux de participation aux élections fédérales - Un vaste appel des groupes jeunes au vote le 2 mai, 26 avril 2011.

### **Relations de presse**

Dans la diffusion de ses ouvrages ou dans les prises de position sur l'actualité économique, politique ou sociale, la direction du CPJ a entretenu de bonnes relations avec les représentants des médias. D'ailleurs, elle se prête à des entrevues selon la demande afin de faire connaître les enjeux de certains dossiers touchant la jeunesse québécoise.

### **Avis et publications du Conseil**

Le CPJ souhaite que ses avis et publications parviennent à 1 578 organismes. La technique de diffusion utilisée, compte tenu des ressources limitées du Conseil, est d'aviser les organismes inscrits au répertoire du CPJ de la publication d'un document par l'envoi d'un courriel les invitant à télécharger le document à partir du site Internet.

Cette méthode fructueuse est encore utilisée pour joindre le plus grand nombre de personnes et d'organismes possible, en plus de permettre au Conseil de faire des économies quant aux coûts reliés à l'impression et à l'expédition de documents. Quelques organismes qui ne possèdent pas d'adresse électronique reçoivent par la poste une version imprimée du bulletin *Le Rouage*, qui fait mention des nouveaux documents diffusés par le CPJ.

## DEUXIÈME ENJEU : ORGANISATION PERFORMANTE

### ORIENTATION 3

#### AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

##### AXE 5 : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

###### OBJECTIF 6

REJOINDRE ET INFORMER LES JEUNES À PROPOS DU  
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

#### INDICATEURS

- Élaboration et mise en œuvre d'actions de communication et de promotion spécifiques au renouvellement du Conseil.

#### RÉSULTATS

---

Considérant l'abolition prochaine du Conseil permanent de la jeunesse, le plan d'action réalisé en 2009-2010 concernant le renouvellement du Conseil n'a pas fait l'objet de suivi au cours de l'année 2010-2011.

##### AXE 6 : SERVICES OFFERTS PAR LE CONSEIL

###### OBJECTIF 7

ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS  
PAR LE CONSEIL EN S'APPUYANT SUR L'ÉQUIPE PERMANENTE

#### INDICATEURS

- Mise à la disposition des employés de l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation de la mission du Conseil, notamment la formation adéquate, l'équipement nécessaire et les ressources informationnelles appropriées.

#### RÉSULTATS

---

##### ACTIVITÉS DE FORMATIONS

L'équipe du CPJ a assisté à différentes activités de formation afin de se perfectionner ou de contribuer à l'avancement de son projet de recherche.

- Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011, le coût de ces activités de formation s'élève à 694,19\$ et provient du budget du Conseil.

#### **OUTILS ET RESSOURCES MIS À LA DISPOSITION DES EMPLOYÉS**

- Le Conseil peut compter sur le ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne le soutien informatique, l'installation de logiciels ainsi que la gestion du réseau informatique utilisé.

Afin d'appuyer la réalisation des tâches de veille et de recherche, le CPJ dispose de nombreux abonnements à des magazines en lien avec l'actualité, à des quotidiens et à des hebdomadaires. Également, l'organisme dispose des revues de presse du Secrétariat à la jeunesse et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



## 5. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES, APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES

---

Le Conseil permanent de la jeunesse est assujéti, à titre d'organisme du gouvernement du Québec, à plusieurs normes légales ou réglementaires. Celles-ci concernent, notamment, la probité des membres du Conseil et la transparence envers les citoyens quant à la gestion du Conseil.

### 5.1 POLITIQUE LINGUISTIQUE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Le CPJ se conforme à la Politique linguistique du ministère du Conseil exécutif mise en place en mai 2000. Cette politique tient compte de la Politique d'achat du Québec et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

### 5.2 LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au CPJ, une personne est déléguée au traitement des demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

- Au cours de l'exercice 2010-2011, deux demandes ont été adressées au CPJ en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits.

### 5.3 CODE DE DÉONTOLOGIE DU CPJ

Le CPJ a adopté en 2002-2003 un Code de déontologie applicable à tous les membres formant le Conseil (présenté à l'annexe 2). Certaines modifications y ont été apportées en octobre 2004. Le Code a été adopté et signé par tous les membres en août 2008, lors de la 159<sup>e</sup> séance officielle du Conseil.

- Aucun manquement au Code de déontologie n'a été observé en 2010-2011.

## 5.4 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CPJ a déposé son plan d'action pour le développement durable en mars 2009, mais ce dernier a été préparé pour la période 2008-2011 afin d'être harmonisé avec le mandat actuel.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1</b><br>Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
| <b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1</b><br>Faire connaître le concept, les principes et les actions associés au développement durable.                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
| <b>ACTION 1</b><br>Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.                                                                                                | <b>GESTES</b><br>Sensibiliser les employés du CPJ à la démarche gouvernementale, au concept et aux principes de développement durable.<br><br>Former le personnel à la prise en compte des principes de développement durable.                                                                                                                                                                                              | <b>SUIVI</b><br>Posé     |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux d'employés et employées joints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.<br><br>Cibles : 100 % des employés du CPJ joints par des activités de sensibilisation d'ici 2011 et 50 % des employés du CPJ joints par des formations. |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                                                                                                                    | Une présentation du plan de développement durable du CPJ a été offerte au personnel à l'hiver 2009. Toutefois, de nouvelles mesures n'ont pas été entreprises au cours de l'année 2010-2011 étant donné le contexte particulier dans lequel le Conseil évoluait.                                                                                                                                                            |                          |
| <b>ACTION 2</b><br>Sensibiliser les membres du CPJ à la démarche québécoise de développement durable.                                                                                                                                                                             | <b>GESTES</b><br>Organiser, lors d'une séance du Conseil, une présentation thématique portant sur la démarche de développement durable du gouvernement du Québec et sur le plan d'action de développement durable du Conseil.                                                                                                                                                                                               | <b>SUIVI</b><br>Complété |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux des membres du CPJ joints par une activité de sensibilisation à la démarche gouvernementale de développement durable.<br><br>Cible : 100 % des membres présents lors d'une activité réalisée en séance de Conseil d'ici 2011.                                                                                                                                                                                          |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                                                                                                                    | Action réalisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |

|                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ACTION 3</b><br>Informar les 1 500 organisations jeunesse faisant partie du répertoire jeunesse du CPJ, les membres et le personnel du CPJ sur la démarche de développement durable. | <b>GESTES</b><br>Rédiger et publier des chroniques structurées portant sur le développement durable à l'intérieur du bulletin d'information du CPJ, ci-après nommé Le Rouage.                                                                                             | <b>SUIVI</b><br>Débuté   |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                   | Nombre de chroniques structurées sur le développement durable publiées au sein du bulletin Le Rouage.<br>Cible : Jusqu'en 2011, publier quatre chroniques structurées portant sur le développement durable au sein du bulletin Le Rouage.                                 |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                          | En 2009-2010, deux chroniques ont été publiées dans le bulletin d'information <i>Le Rouage</i> . L'une l'a été en avril 2009 et l'autre, en décembre 2009. La démarche n'a toutefois pas été poursuivie en 2010-2011 considérant le contexte dans lequel le CPJ évoluait. |                          |
| <b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3</b><br>Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.      |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
| <b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2</b><br>Contribuer au développement des connaissances sur les réalités vécues par les jeunes en tenant compte des principes de développement durable.      |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |
| <b>ACTION 4</b><br>Mieux comprendre la situation des jeunes des milieux ruraux.                                                                                                         | <b>GESTES</b><br>Réaliser une recherche sur la réalité des jeunes des milieux ruraux et proposer des solutions visant à améliorer leurs conditions de vie.                                                                                                                | <b>SUIVI</b><br>Complété |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                   | Publication d'une recherche-avis sur les jeunes des milieux ruraux.<br>Cible : publier une recherche-avis d'ici mars 2011.                                                                                                                                                |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                          | Les travaux de recherche ont été complétés.                                                                                                                                                                                                                               |                          |
| <b>ACTION 5</b><br>Mieux comprendre la situation des jeunes en tant qu'agents économiques.                                                                                              | <b>GESTES</b><br>Réaliser une recherche sur les questions économiques touchant les jeunes et proposer des solutions visant à améliorer leurs conditions de vie.                                                                                                           | <b>SUIVI</b><br>Posé     |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                   | Publication d'une recherche-avis sur les jeunes en tant qu'agents économiques.<br>Cible : publier une recherche-avis d'ici mars 2011.                                                                                                                                     |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                          | Les travaux de recherche ont été complétés.                                                                                                                                                                                                                               |                          |

|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ACTION 6</b><br>Mieux comprendre les différents enjeux associés aux finances publiques.                                                                                                | <b>GESTES</b><br>Réaliser différents dossiers de recherche sur des thématiques associées aux finances publiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>SUIVI</b><br>Complété |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                     | Publication de différents dossiers de recherche sur la thématique des finances publiques.<br>Cible : publier différents dossiers d'ici mars 2011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                            | Les travaux de recherche ont été complétés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |
| <b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6</b><br>Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et organismes gouvernementaux. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
| <b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3</b><br>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les diverses activités du Conseil.                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |
| <b>ACTION 7</b><br>Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i> .                               | <b>GESTES</b><br>Poursuivre et adopter des pratiques écoresponsables.<br>Adopter des mesures écoresponsables lors des séances et des activités externes du CPJ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>SUIVI</b><br>Complété |
| CIBLES ET INDICATEURS                                                                                                                                                                     | État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.<br>Cible : mettre en œuvre quatre nouvelles pratiques écoresponsables d'ici 2011.                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |
| RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011                                                                                                                                                            | Conscients de cette action stratégique, le CPJ a poursuivi d'une manière soutenue les quatre activités choisies par les membres :<br><ol style="list-style-type: none"><li>1. Imprimer certains documents de deux pages sur une page.</li><li>2. Utiliser du papier imprimé recto pour la prise de notes plutôt que les blocs-notes fournis par l'hôtel.</li><li>3. Diminuer la température des locaux de réunion de un ou deux degrés Celsius, lorsque cela est possible.</li><li>4. Éliminer les bouteilles d'eau lors des séances.</li></ol> |                          |

|                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                           |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25</b><br>Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.                     |                                                                                                                                                                                           |                          |
| <b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4</b><br>Accroître la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions.                       |                                                                                                                                                                                           |                          |
| <b>ACTION 8</b><br><br>Améliorer l'efficacité de la prise en compte et de la diffusion, auprès des décideurs, du point de vue des jeunes. | <b>GESTES</b><br><br>À déterminer en fonction de la stratégie interne de communication du CPJ.                                                                                            | <b>SUIVI</b><br><br>Posé |
| <b>CIBLES ET INDICATEURS</b>                                                                                                              | État d'avancement des mesures prévues dans la stratégie interne de communication du CPJ.<br><br>Cible : adoption de mesures de la stratégie interne de communication d'ici 2011.          |                          |
| <b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2010-2011</b>                                                                                                     | La stratégie interne de communication était en cours de réalisation en 2009-2010. Elle n'a toutefois pas été poursuivie en 2010-2011 considérant le contexte dans lequel le CPJ évoluait. |                          |

## 5.5 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

### Embauche totale

Le CPJ n'a pas embauché de personnel pour des postes réguliers (mutations) durant l'exercice financier 2010-2011. Le Conseil comptait six employés en équivalent temps complet en date du 31 mars 2011 et deux postes vacants.

### Membres des communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Le CPJ compte parmi ses employés deux personnes appartenant aux groupes cibles identifiés dans le programme d'accès à l'égalité pour un total de 33,3 % des postes occupés.

Le tableau qui suit présente le nombre de membres du personnel et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des membres des communautés culturelles au 31 mars 2011<sup>1</sup>.

|                                        | Personnel<br>d'encadrement<br>haute direction <sup>1</sup> | Personnel<br>professionnel | Fonctionnaires | Total<br>(% de l'effectif<br>occupé [6]) |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------|------------------------------------------|
| Nombre total d'employés en place       | 2                                                          | 3                          | 1              | 6 (100 %)                                |
| Personnel féminin                      | 2                                                          | 2                          | 1              | 5 (83,4 %)                               |
| Personnel masculin                     | 0                                                          | 1                          | 0              | 1 (16,6 %)                               |
| Moins de 35 ans                        | 2                                                          | 1                          | 0              | 3 (50 %)                                 |
| 35 ans et plus                         | 0                                                          | 2                          | 1              | 3 (50 %)                                 |
| Personnes handicapées                  | 0                                                          | 0                          | 0              | -                                        |
| Anglophones                            | 0                                                          | 0                          | 0              | -                                        |
| Autochtones                            | 0                                                          | 0                          | 0              | -                                        |
| Membres des communautés<br>culturelles | 1                                                          | 1                          | 0              | 2 (33,3 %)                               |

<sup>1</sup> Les postes à la présidence et à la vice-présidence sont comblés par mandat d'une durée de trois années et correspondent à des emplois de type hors cadre.

## 5.6 RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

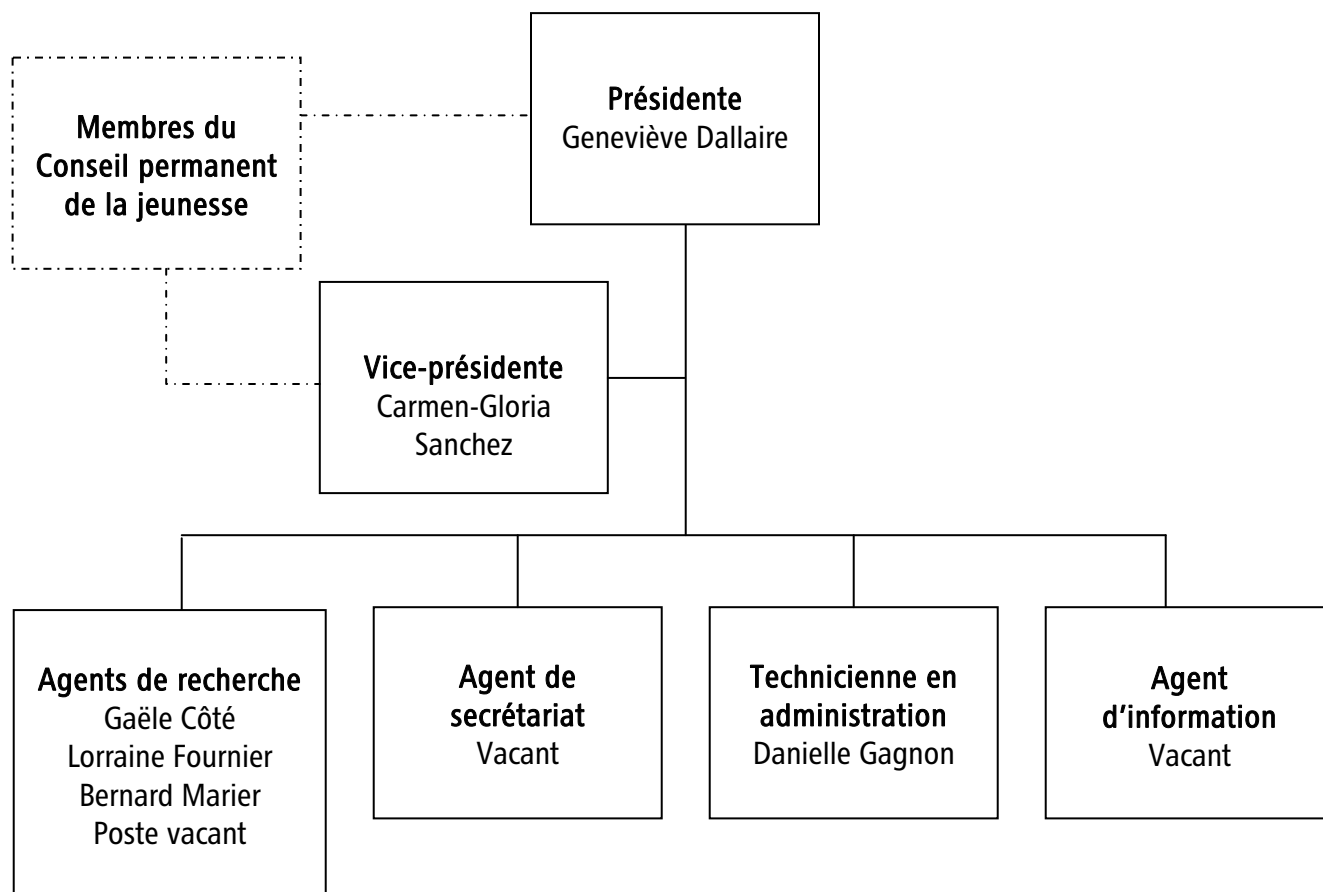
Aucune recommandation du Vérificateur général n'a été adressée au Conseil permanent de la jeunesse durant le présent exercice financier.



## ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DU CPJ

---

### ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2011





## ANNEXE 2 – CODE DE DÉONTOLOGIE DU CPJ

---

### Préambule

L'objectif de ce code, de nature générale, est d'aider les membres du CPJ à respecter les principes qui y sont contenus et à adopter une ligne de conduite à laquelle on est en droit de s'attendre d'eux. Il ne prétend pas être exhaustif : il tend simplement à définir de grands principes de base. On s'attend à ce que tous les membres se conforment au contenu et à l'esprit de ce code et à ce qu'ils prennent les mesures additionnelles nécessaires pour s'assurer que leur conduite soit en tout temps irréprochable.

En outre, les membres reconnaissent être liés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. En cas de divergence entre ce règlement et le présent Code, ce sont les règles et les principes les plus exigeants qui s'appliquent.

Pour les fins du présent Code :

**Conseil :** désigne le Conseil permanent de la jeunesse.

**Présidence :** désigne le président ou la présidente du Conseil permanent de la jeunesse.

**Membre :** désigne un certain nombre de membres ou un membre agissant en son nom propre.

**Comité :** désigne tout groupe de membres, accompagné ou non d'un professionnel, constitué formellement afin d'accomplir un mandat précis ou de se pencher sur une question particulière.

**Affaires :** désigne l'ensemble des activités et des occupations de nature publique, interne ou administrative.

## **1. Obligations d'ordre général**

1.1 Par l'intermédiaire du Conseil, les membres doivent jouer un rôle actif en ce qui concerne la supervision des activités du Conseil et l'élaboration de ses politiques; leur rôle consiste à participer aux réunions, à étudier l'information ou la documentation qui leur sont remises, à formuler des recommandations, ainsi qu'à suivre de près le travail du comité exécutif et du secrétariat.

1.2 Les membres ne doivent pas s'impliquer dans les activités quotidiennes du Conseil, à l'exception de ceux qui sont rémunérés à temps plein par le Conseil; toutefois, à la demande de la présidence du Conseil, ils doivent assister le secrétariat lorsque cela est requis.

1.3 Les membres du Conseil sont en tout temps assujettis au principe de la collégialité. Un membre ne peut faire une déclaration publique contraire aux positions adoptées par le Conseil.

1.4 Les membres doivent, en tout temps, agir conformément à l'autorité que leur confère la Loi sur le CPJ et à toute résolution adoptée par le Conseil. Ils ne peuvent pas agir au nom du Conseil à moins d'avoir reçu l'autorisation de la présidence.

1.5 Les membres du Conseil doivent remettre à la présidence du Conseil la *Déclaration concernant le code de déontologie* signée, qui se trouve en annexe.

## **2. Normes**

Dans l'exercice de leurs fonctions (y compris leurs fonctions en tant que membres d'un comité du Conseil, s'il y a lieu), les membres doivent agir :

2.1 avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts du Conseil;

2.2 avec le soin, la diligence et la compétence d'une personne prudente et avisée.

## **3. Principes relatifs aux conflits d'intérêts**

Les membres doivent se conformer aux principes suivants :

3.1 Ils doivent exercer leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à renforcer la confiance du public en l'intégrité, en l'objectivité et en l'impartialité du Conseil et de manière à éviter les conflits d'intérêts.

3.2 Ils s'obligent à avoir une conduite irréprochable, qui puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne leur suffit pas simplement d'observer la loi.

3.3 Il leur est interdit d'outrepasser leurs fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur.

3.4 Ils ne doivent pas tirer avantage de leur poste pour tenter d'obtenir directement ou indirectement un gain ou un profit. Il leur est également interdit d'utiliser, à leur propre avantage ou bénéfice, des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public.

3.5 Il leur est interdit d'utiliser directement ou indirectement les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités qui sont directement liées au Conseil.

3.6 Il leur incombe de prévenir tout conflit d'intérêts réel, apparent ou possible.

3.7 Lors du traitement d'un dossier présenté devant le Conseil ou devant l'un de ses comités, les membres qui prévoient un conflit d'intérêts doivent faire part de la nature et de l'étendue d'un tel conflit. En cas de doute, la présidence détermine alors si la personne est susceptible d'être en conflit d'intérêts. Dans un tel cas, la personne doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision concernant ce dossier. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. De plus, une mention du cas doit être faite au procès-verbal de la réunion.

3.8 Les membres ne doivent pas être influencés par des relations personnelles ou d'intérêts, en satisfaisant ou en recommandant que soient satisfaits les besoins d'un client et en favorisant ou en recommandant le choix d'un fournisseur. Les décisions prises à cet égard doivent être strictement fondées sur les principes régissant les relations d'affaires.

## **4. Communications**

4.1 Les membres doivent communiquer à la présidence du Conseil toute information pouvant être utile au Conseil pour réaliser son mandat.

4.2 Les membres ne doivent communiquer ou laisser aucun renseignement sur les affaires du Conseil à quiconque n'est pas légalement fondé à en recevoir communication, ni permettre à quelqu'un de prendre connaissance de livres ou documents relatifs aux affaires du Conseil, appartenant au Conseil ou se trouvant en sa possession.

4.3 Seule la présidence du Conseil ou toute autre personne mandatée par celle-ci peut communiquer avec les ministres du gouvernement ou avec les hauts fonctionnaires au sujet des affaires du Conseil.

4.4 Seule la présidence du Conseil ou toute autre personne mandatée par celle-ci peut communiquer avec les médias d'information au sujet des affaires du Conseil.

4.5 Lorsqu'une conférence de presse est tenue par le Conseil dans une région administrative, les membres du Conseil qui demeurent dans cette région doivent être invités à y assister.

## **5. Activités politiques**

5.1 La mission du Conseil n'en est pas une de politique partisane. Il est donc de rigueur pour chacun des membres du Conseil de faire preuve de neutralité dans l'exercice de ses fonctions et de réserve dans l'expression publique de ses sympathies partisans.

Cependant, il est évident que l'utilisation de son statut de membre du Conseil lors de tout genre de manifestations partisans est à proscrire. Les membres de l'exécutif du Conseil ne doivent pas mener d'action politique, ni occuper un poste d'officier ou un poste électif au sein d'un parti politique provincial ni fédéral pendant leur mandat au Conseil.

5.2 Rien dans la présente n'interdit à un membre d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance politique ou à un candidat à une élection.

## ANNEXE

### Déclaration concernant le Code de déontologie

Je, \_\_\_\_\_, membre du Conseil permanent de la jeunesse,  
déclare que :

- j'ai bien en ma possession une copie du *Code de déontologie applicable aux membres du Conseil permanent de la jeunesse* ainsi que le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*;
- j'ai pris connaissance de ce code et de ce règlement;
- je m'engage à m'y conformer.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature)





*Conseil permanent  
de la jeunesse*

Québec

